



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

Saint-Denis le 17 novembre 2017

A l'attention des sportives et des sportifs inscrits sur liste ministérielle de Sportif de Haut Niveau, sur liste ministérielle de Sportif Espoirs et de Sportif des Collectifs Nationaux, pour la saison 2018.

Objet : Surveillance médicale réglementaire (SMR), effective au 01er novembre 2017.

Chères et chers athlètes,

Vous faites partie de la liste ministérielle de Sportif de Haut Niveau (SHN : catégorie Elite, Senior, Relève), ou bien des listes ministérielles de Sportif des Collectifs Nationaux (SCN) ou Espoirs au titre de la saison 2018.

Vous devriez avoir reçu individuellement début novembre un courriel émanant directement du Ministère des Sports vous informant de votre appartenance à l'une de ces listes. Si tel n'était pas le cas, merci d'en faire part à Gérard Honnorat, responsable du projet de performance fédéral.

L'arrêté du 13 juin 2016 relatif à la surveillance médicale réglementaire (SMR) des sportifs de haut niveau, espoirs et des collectifs nationaux a établi une distinction entre les sportifs de haut niveau, et les sportifs espoirs et des collectifs nationaux.

Ainsi un socle commun définit-il un certain nombre d'examens pour les sportifs de haut niveau. Ce socle est complété par des examens décidés au sein de la commission médicale nationale de la F.F.TRI, examens qui tiennent compte de la spécificité de la discipline.

La liste des examens pour les sportifs espoirs et les sportifs des collectifs nationaux est établie par la commission médicale nationale. La commission a repris le socle commun et la quasi-totalité des examens proposés pour les sportifs de haut niveau.

Les examens, leur périodicité et leurs conditions de prise en charge, sont présentés dans le tableau en annexe. Son format synthétique vous permettra de vous y retrouver plus facilement.

Compte tenu de votre inscription ou réinscription sur l'une des listes ministérielles au 01er novembre 2017, vous êtes tenu-e d'effectuer ces examens dans les meilleurs délais, et d'avoir réalisé le ou les examens qui figureront sur la ou les ordonnances que vous recevrez, ce avant le 01er février 2018.

Vous êtes également tenu-e de vous assurer de l'envoi et de la réception des résultats du ou des examens, du ou des certificats le cas échéant, auprès d'Anne-Sophie Wurtz, la médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire. Les modalités de prise en charge financière des examens sont précisés sur l'ordonnance. Seules les consultations dentaire et gynécologique ne font pas l'objet d'une prise en charge sur un budget fédéral.

N'attendez pas : nous attirons votre attention sur le fait que la loi autorise désormais le ministre chargé des sports à retirer la qualité de sportif de haut niveau, de sportif espoirs ou des collectifs nationaux. Laquelle peut être retirée ou suspendue à tout moment « lorsque celui-ci ne n'est pas soumis à la surveillance médicale prévue à l'article L.231.6. » Nous n'hésiterons pas à utiliser cet article si nécessité il y avait.

Sachez que vous serez également pénalisé-e pour toute sélection sur une épreuve internationale, comme le prévoient nos modalités générales de sélection.

Pour la partie médicale et jusqu'à nouvel ordre, la médecin en charge de la surveillance médicale Anne-Sophie Wurtz sera votre interlocutrice. Vous recevrez ultérieurement des informations précisant la suite du déroulement de cette SMR au long de la saison 2018.

De son côté, Gérard Honnorat est à votre disposition pour répondre au mieux à vos interrogations. Les pensionnaires des Pôles se référeront à leur coordonnateur ou coordonnatrice, ces derniers étant en relation étroite avec Gérard Honnorat.

Par ailleurs, nous vous demandons de conserver précieusement tous les documents que vous recevez dans un fichier dédié à vos relations avec notre fédération.

Vous souhaitant une bonne santé due au bénéfice de cette surveillance médicale et ce dans l'optique de votre saison sportive 2018, recevez, chères et chers athlètes, nos meilleures salutations.



Benjamin MAZE,
Directeur Technique National.



Claude MARBLE,
Médecin Fédéral National.

Affaire suivie par

Gérard Honnorat – ghonorat@fftri.com – 06 26 17 32 97

Anne-Sophie Wurtz – Médecin du sport - Hépatogastro-entérologue - annesophie.wurtz@gmail.com
06 38 02 23 43